

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE DIJON  
2 G RUE GENERAL DELABORDE  
DEC2  
21000 DIJON  
Tél. : 03 80 44 84 00  
Mail. : dec2.cyclades@ac-dijon.fr

MONSIEUR GENDROT Antonin  
Mathenzy  
2 ROUTE DE CHALON  
71310 MERVANS

Nom de famille : GENDROT  
Nom d'usage :  
Prénom(s) : Antonin Mathenzy  
Né le : 20/09/2007 A : CHALON-SUR-SAONE (071)  
INE : 100343905HD  
Etablissement : 0210013A LYCEE DESIRE NISARD  
CHATILLON SUR SEINE CEDEX  
Forme de passage : Globale - Jury : 23118  
Catégorie : SCOLAIRE CAP EN 2 ANS

Spécialité Conducteur d'engins : travaux publics et carrières

Epreuves professionnelles		Note	Coefficient	Points	Observations
UP1	Analyse de situation(s) professionnelle(s)	17.5/20	4.0	70.00	
UP2	Réalisation d'un ouvrage	16.0/20	9.0	144.00	
	Réalisation d'un ouvrage	15.5/20	8.0		
	Chef d'oeuvre	16.0/20	1.0		
UP3	Activités annexes	15.5/20	4.0	62.00	
Epreuves générales		Note	Coefficient	Points	Observations
UG1	Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique	16.0/20	3.0	48.00	
	Français écrit	15.5/20			
	Français oral	17.0/20			
	Histoire-géographie et enseignement moral et civique	15.5/20			
UG2	Mathématiques et physique-chimie	16.5/20	2.0	33.00	
UG3	Education physique et sportive-Contrôle en formation (Amenagé)	16/20	1.0	16.00	
UG4	Prévention, santé, environnement	18.0/20	1.0	18.00	
UF	Epreuve facultative de langue-Anglais	11.5/20		1.50	
<b>Epreuves professionnelles</b>		<b>Total :</b>	<b>17.0</b>	<b>276.00</b>	<b>Moyenne : 16.23/20</b>
<b>Résultat</b>		<b>Total :</b>	<b>24.0</b>	<b>392.50</b>	<b>Moyenne : 16.35/20</b>
<b>DECISION DU JURY: Admis Mention Très Bien</b>					

A DIJON, le 08 juillet 2024

Pour le recteur et par délégation  
Le Chef de la division des examens  
et concours

Le présent document vaut ce que de droit jusqu'à délivrance du diplôme pour le candidat admis. Il n'en sera pas délivré de duplicata. Prévoir des copies en cas de besoin.

NOTA: le changement de réglementation peut entraîner la modification ou la suppression de la validité des bénéfices ou des dispenses. Il est conseillé de se renseigner au plus tard lors de l'inscription à l'examen.



Laurent BARON-LORNAGE

### VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Dijon dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Le recours administratif gracieux ou hiérarchique adressé à l'autorité administrative dans ce même délai prorogera le délai du recours contentieux.

Vous conservez ainsi la faculté de former ce dernier recours dans un délai de deux mois à compter de la décision intervenue suite au recours gracieux ou hiérarchique laquelle peut être implicite – absence de réponse de l'Administration pendant deux mois.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyen accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Les diplômes seront à retirer dans l'établissement de formation à partir de mi-octobre 2024.

Seuls les candidats isolés recevront leur diplôme, à leur domicile, par voie postale.